

Date de la convocation :

01/06/2022

Date d'affichage :

08/06/2022

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUIN 2022**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 08 (dont une arrivée après les délibérations)

Procurations : 02

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Gabrielle EHRETSMANN (arrivée à 20 heures 30), Cyrille HAEHNEL, Olivia HUMANN, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absent excusé : Jessica CLEISS (procuration à Olivia HUMANN), Jean-Georges KOLB (procuration à Cyrille HAEHNEL)

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Madame Olivia HUMANN.

ORDRE DU JOUR

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 10 mai 2022*
02. *Clôture du budget - service eau*
03. *Attribution de compensation : Mise en demeure*
04. *Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants*
05. *Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 10 mai 2022

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

02. Clôture du budget - service eau

Suite au transfert du service eau vers le SDEA, conformément à la délibération du 3 novembre 2020, le budget annexe du service eau n'a plus d'objet et Monsieur le maire en demande la clôture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de clôturer le budget du service de l'eau, conformément à la demande faite par Monsieur le maire.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

03. Attribution de compensation : Mise en demeure

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une mise en demeure émanant de la DGFIP du 6 mai 2022 a été réceptionnée à la mairie en date du 23 mai 2022 pour l'attribution de compensation (AC) d'un montant de 5295 € au titre de l'année 2022.

La commune règle chaque année la part des AC relevant du SDIS et du service commun, mais est en désaccord, depuis 2016, avec la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, sur le reste des AC. En effet, chaque année, elle doit lui reverser à tort cette même somme, pour la bonne et simple raison que les AC n'ont pas été révisées depuis leur mise en place. Elles ne tiennent pas compte de l'évolution du territoire et restent figées en 2013. Au départ, elles devaient compenser la perte des taxes professionnelles des communes mais force est de constater que toute évolution positive est systématiquement versée au crédit de l'intercommunalité.

Lors de la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 07 octobre 2021, Monsieur le président a préféré pérenniser la situation plutôt que d'entendre la demande de révision exprimée par la commune de Weinbourg. Cela a encore été confirmé dans le rapport quinquennal des AC, en réunion plénière de la Communauté de communes, le 19 mai 2022.

Par conséquent, le conseil municipal de Weinbourg décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la mise en demeure, conformément aux différentes délibérations prises lors des précédentes réunions et invite la DGFIP à prendre les mesures qui s'imposent.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

04. Modalité de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que,

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés, pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées, pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- par affichage,
- par publication sur papier ou
- par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant, à ce stade, la difficulté technique d'engager une publication sous forme électronique uniquement, Monsieur le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Par publicité par affichage sur la place de la mairie

et

Par publicité sous forme électronique sur le site Internet de la commune :

<https://weinbourg.hanau-lapetitepierre.alsace/> onglet "Infos pratiques", rubrique "Documents associés" et sous-rubrique "Délibérations".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

05. Divers

05.01. Diagnostic et contrôle de l'aire de rencontre multigénérationnelle

Monsieur le maire informe les élus que l'entreprise SAS CONTROL'EST (10 Rue de l'Orangerie à AMNEVILLE 57360), en charge du contrôle et de l'entretien de l'aire de rencontre multigénérationnelle, a procédé au contrôle annuel de sécurité et au nettoyage selon nécessité, le lundi 30 mai 2022. Trois installations sont concernées :

- Le city stade : le diagnostic est satisfaisant pour tous les contrôles effectués, l'aménagement de l'aire de jeu et l'équipement.
- L'aire de jeu : le diagnostic est satisfaisant pour tous les contrôles effectués, l'aménagement de l'aire de jeu et l'équipement. La surface de l'aire de jeu, quant à elle, a été nettoyée.
- Le stade de football : le diagnostic est satisfaisant pour tous les contrôles effectués, l'aménagement de l'aire de jeu et l'équipement.

05.02. Accompagnatrice de bus scolaire

(Arrivée de Madame Gabrielle EHRETSMANN)

Monsieur le maire informe les élus que conseil municipal qu'il a procédé au recrutement d'une nouvelle accompagnatrice de bus pour assister les enfants de l'école maternelle et faire quelques heures de ménage pour la commune. Madame AMBROSINI Marie-Claire, habitante de la commune de Weiterswiller, remplacera par conséquent Madame KUSTER Eliane à partir de la rentrée du 1er septembre 2022. Madame AMBROSINI effectuera en simultané un remplacement de l'agent d'entretien de la commune de Weiterswiller en maladie depuis septembre 2021.

05.03. Ouvrier communal

Monsieur le maire informe les élus que, pour remplacer l'ouvrier communal actuel, Monsieur Gilles BRIGNATZ qui a souhaité accéder à d'autres fonctions au sein de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre, Monsieur Jean-Georges KOLB, adjoint en charge des services techniques, et lui-même ont procédé au recrutement de Monsieur ZIMMER Serge, habitant la commune.

Monsieur ZIMMER a pris ses fonctions le mercredi 1er juin et travaillera pour la commune à raison de 32 heures les semaines paires et 28 heures les semaines impaires.

05.04. Cérémonie d'inauguration

Monsieur le maire informe les élus qu'une quarantaine de personnes officielles et de partenaires de la commune ont répondu à l'invitation à l'inauguration de différents chantiers aboutis qui aura lieu au stade municipal le dimanche 03 juillet à 11 heures.

Une invitation a été envoyée aux habitants de la commune qui pourront être présents à condition de s'être inscrits en amont.

05.05. Animations du village

Monsieur le maire informe les élus que la journée des jeunes qui aura lieu le dimanche 03 juillet entre 14.30 et 08.30 heures rassemblera pour l'instant plus d'une vingtaine de jeunes de 3 à 13 ans et venant de Weinbourg et des environs. Quelques jeunes se sont encore annoncés, mais ne sont pas encore inscrits. Pour une première manifestation de ce genre, c'est un timide début, mais c'est suffisant pour maintenir l'événement.

Quant à la fête de la musique, les musiciens amateurs inscrits - de très jeunes musiciens et des musiciens plus expérimentés - pourront assurer l'animation musicale de la soirée, à partir de 19.30 heures.

05.06. Commission locale SDEA

Monsieur le maire informe les élus que la commission locale du SDEA s'est réunie en mairie de Weinbourg le lundi 30 mai, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFEVRE, adjoint au maire et vice-président de la commission 3.

L'état d'avancement des travaux pour 2022 est fidèle aux projections actées lors de la précédente réunion du 27 septembre 2021. La commission a pu valider un programme d'investissement et une planification pluriannuelle sur 5 ans stables.

Les travaux prospectifs de réparation et de changement de compteurs pourront par conséquent suivre leur train, sans pour autant modifier le coût par m³ d'eau potable.

Monsieur LEFEVRE informe les élus qu'il a participé à la réunion de la commission locale d'assainissement Ingwiller-Menchhoffen. Les dépenses en énergie vont être amenées à évoluer (de 43 %). Pour cette raison, dans les prochaines années, il faudra probablement prévoir une hausse du prix du m³ de l'eau.

Le traitement des eaux rejetées par l'industrie entraîne une baisse des taux de cadmium et de sucres.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a participé, dans le même cadre, le 17 mai, à la commission locale GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) du périmètre de Hanau-La Petite Pierre, bassins versants Zorn-Moder et Sarre.

Lors de cette rencontre, les intervenants du SDEA ont dressé un état d'avancement des travaux pour l'exercice 2022, planifié les investissements grâce à un plan quinquennal et présenté un état prévisionnel des dépenses et des recettes.

05.07. Certification PEFC de la forêt communale

Monsieur le maire informe les élus que le dossier d'engagement à la certification PEFC, que la commune de Weinbourg a déposé auprès de l'organisme PEFC Grand Est, a été accepté le 30 mai

dernier. Pour rappel, la certification actuelle prend fin le 31 décembre 2022. Il n'y aura donc pas de rupture et un réengagement pour 5 ans sera mis en place au 1er janvier 2023 pour un coût global de 250,18 € TTC.

05.08. Salle polyvalente

Monsieur le maire informe les élus que, pour relancer le Groupe des enfants, la paroisse protestante préfère renoncer à la gratuité de la salle, comme proposé par la commune, et conditionnée par la disponibilité, afin de privilégier la réservation ferme. La salle lui sera donc dorénavant facturée pour cela, dans la limite des prix arrêtés dans la délibération n°07 du conseil municipal du 03 août 2021.

05.09. Le plan communal de distribution d'iode

Monsieur le maire informe les élus que, suite à l'arrêté du 03 mai 2022, de la préfète, Madame Josiane CHEVALIER, portant approbation du plan ORSEC de distribution départemental des comprimés d'iodure de potassium, la commission 2 s'est réunie le mercredi 18 mai pour établir et rédiger un plan communal de distribution d'iode. Ce plan est quasiment terminé et doit encore obtenir l'approbation des différentes instances.

Le plan communal prévoit, d'une part, les estimations, d'autre part, les procédures de récupération et de distribution d'iode, en cas d'alerte d'alerte nucléaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le plan communal de distribution d'iode.

05.10. Décisions du maire par délégation

Monsieur le maire informe le conseil municipal des décisions prises par délégation depuis la dernière réunion du C.M. :

2022-URBA-7	Droit de préemption urbain 110 Rue des Roses	Propriétaire : ACKERMANN Pierre	10/05/2022	non préemption
-------------	---	------------------------------------	------------	----------------

05.11. Remerciements

Monsieur le maire informe les élus avoir réceptionné différents remerciements suite à des cartes d'anniversaire ou des paniers remis aux grands anniversaires.

05.12. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

Type et N° de dossier	Date de la décision	Avis du maire	Pétitionnaire	Adresse	Nature des travaux
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

05.13. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Néant

Commission 2 : Livraison du tracteur - Prise de fonction du nouvel ouvrier communal - Devis en cours pour ralentir la circulation dans la Rue de l'Homme - Réunion à programmer pour la Commission de contrôle de l'impôt direct

Commission 3 : Mise en place du fleurissement : aux entrées de village, au monument aux morts et à l'aire de rencontre multigénérationnelle

Commission 4 : 8 publicités onéreuses commandées pour les deux bulletins annuels : 2 sur une page entière, 3 sur une demi-page, 2 sur un quart de page et 1 sur un huitième de page

Commission 5 : Cf. plus haut

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 21 heures 22.

Weinbourg, le 08 juin 2022

Le maire,
Yves RUDIO

